

21 juin 1995,

Allocution devant la Coalition des associations économiques de l'Outaouais

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation de la Coalition des associations économiques de l'Outaouais de venir discuter avec vous aujourd'hui de l'avenir de votre région.

Cette vaste coalition, dont l'existence témoigne à la fois du dynamisme de l'Outaouais et de la solidarité de ses citoyens, faisait, en début d'année, le point sur la situation économique de la région et interpellait les gouvernements, celui de Québec comme celui d'Ottawa.

Vous avez été entendus sur une des rives de la rivière: celle du côté québécois. De l'autre, la réponse qui vous est parvenue se traduit brutalement par la suppression de 3250 postes de fonctionnaires fédéraux travaillant dans votre région. Ottawa n'a pas ainsi pris la peine de vous formuler une réponse, trop habitué qu'il est à prendre votre région pour acquise.

Nous n'entendons pas procéder de la sorte avec la population qui habite la région du Québec la plus interpellée entre, d'une part, le désir de mettre au monde un pays et d'en faire partie à part entière et, d'autre part, la réalité quotidienne qui est la sienne en raison de sa localisation et de l'omniprésence du gouvernement fédéral.

L'année 1995 sera déterminante pour votre région. La population du Québec sera alors invitée à se prononcer sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et cette décision sera importante pour l'Outaouais, au moment où elle pose les questions: premièrement, de l'intégration des fonctionnaires fédéraux résidant au Québec; deuxièmement, de la nécessité de compléter la mise en place d'infrastructures permettant à la région de disposer des instruments nécessaires à son développement; troisièmement, de la dépendance économique de la région à l'égard de la fonction publique fédérale.

La nouvelle fonction publique

Depuis plus de 20 ans, le Parti québécois a convenu, dans son programme, d'orientations qui assurent l'organisation administrative d'un Québec souverain. Je vous en rappelle quelques-unes:

la souveraineté signifie que le Québec assumera l'ensemble des pouvoirs dévolus à un État; la nouvelle fonction publique québécoise sera issue de la fusion de l'actuel contingent des fonctionnaires québécois et des employés fédéraux résidant au Québec qui accepteront de s'y joindre; chaque Québécois et Québécoise membre de la fonction publique fédérale se verra offrir un poste dans la nouvelle fonction publique québécoise à des conditions équivalentes à celles de son emploi actuel; les structures de représentation syndicale des fonctionnaires fédéraux seront reconnues et le gouvernement du Québec négociera avec elles les modalités d'accès à la nouvelle fonction publique.

Plus spécifiquement pour l'Outaouais, l'effet, entre autres: nos orientations sont à de faire de l'Outaouais un des trois centres de l'administration publique québécoise; d'accroître le

niveau d'autosuffisance en matière de services publics; de mettre en place un plan de diversification économique.

Ces orientations sont désormais devenues des engagements du gouvernement du Québec. Il nous appartient maintenant de les concrétiser.

Parce que la souveraineté signifie ainsi que le Québec assumera tous les pouvoirs dévolus à un État, il devra compter sur un appareil gouvernemental capable d'offrir aux citoyens les services de qualité auxquels ils ont droit.

La création de cette nouvelle fonction publique comporte d'importants enjeux. Outre la continuité et la fourniture des services, il convient, au niveau régional, d'assurer le maintien du niveau d'emploi de même que l'activité économique qui en découle. Par ailleurs, au plan individuel, les fonctionnaires fédéraux québécois demeurent préoccupés par l'existence même de leur emploi et par les conséquences découlant d'un changement d'employeur.

À cet égard, l'étude du professeur Maurice Saint-Germain, intitulée « La souveraineté du Québec et l'économie outaouaise », que le ministre délégué à la Restructuration a rendu publique mercredi dernier, indique que le Québec souverain aura besoin de l'ensemble des employés fédéraux d'administration générale et des employés d'entreprises publiques fédérales qui résident au Québec. Ils remplissent des fonctions dont un État souverain ne pourrait se passer.

Le Québec a la capacité financière de payer l'ensemble de ces fonctionnaires fédéraux et de garantir le maintien de leurs avantages sociaux. Sa contribution de 23 % aux recettes fiscales du gouvernement fédéral est supérieure à la part de l'effectif total de fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec, autant dans l'administration générale que dans les entreprises publiques fédérales, à savoir 20 %, ou 111 511 fonctionnaires en 1993, comptant pour 19,5 % de la masse salariale totale de l'administration fédérale.

Il y a une forte activité fédérale dans la région, au moment où 2 5825 fonctionnaires québécois de l'outaouais travaillent pour le gouvernement fédéral, dont 7 940 sur la rive québécoise, 17 285 sur la rive ontarienne et près de 600 ailleurs au Canada ou à l'étranger. Selon le professeur Saint-Germain, une politique de décentralisation administrative permettrait à un Québec souverain, dans le cadre de l'intégration des fonctionnaires fédéraux à l'administration publique québécoise, de maintenir 22 500 de ces emplois en Outaouais, à savoir en y gardant, dans le même type d'emploi, 16 000 employés fédéraux et en y maintenant 6 500 postes qui auraient été susceptibles d'être plutôt localisés ailleurs au Québec.

Nous convenons de la faisabilité de l'opération. De plus, le gouvernement du Québec possède à la fois la capacité et la volonté de le faire. Il y a d'ailleurs un important précédent, celui du transfert, en vue de l'administration de la TPS, de 400 fonctionnaires fédéraux à la fonction publique québécoise. Les employés transférés sur une base volontaire ont cessé, au moment du transfert, d'être à l'emploi du gouvernement du Canada et sont devenus des employés réguliers du gouvernement du Québec, avec sécurité d'emploi. Chaque employé s'est vu attribuer un échelon correspondant au taux de traitement égal ou immédiatement supérieur à celui qu'il avait au moment du transfert.

Toutes les données du professeur Saint-Germain sont antérieures aux coupures des 3 250 emplois fédéraux en Outaouais attribuables aux compressions budgétaires fédérales de 1995. Mais je veux être tout à fait clair. Le gouvernement assurera le même niveau d'emploi que celui au moment de l'accession à la souveraineté.

Des avenues garantissent l'atteinte d'un tel objectif. Ces avenues, elles ne vous seront pas imposées de force, puisqu'elles proviennent des conclusions du Comité Outaouais en 1992, de la Coalition des associations économiques de l'Outaouais et, aussi, de la commission régionale sur l'avenir du Québec. Je vous dirai cependant que nous n'attendrons pas un résultat positif au référendum pour agir. En effet, certaines des mesures qui pourraient être mises en place ont trait à la fourniture de services essentiels à la population. Nous pouvons donc les instaurer dès maintenant. J'y reviendrai un peu plus loin.

L'Outaouais ne sera pas vaguement considérée comme l'un des lieux d'intervention urbaine de l'Outaouais de la nouvelle fonction publique. La communauté sera plutôt formellement reconnue comme un des trois centres de la fonction publique québécoise, à titre de pôle administratif opérationnel, avec Montréal, la métropole, comme pôle économique et Québec, la capitale, comme pôle stratégique.

Certains emplois de la fonction publique ont un caractère de siège social, parce que reliés à des fonctions centrales et stratégiques de l'État. Pour l'essentiel, ils seront établis dans la capitale. Par ailleurs, de nombreux emplois liés aux services à la clientèle et à l'administration générale sont et peuvent être localisés en région. L'Outaouais bénéficiera de ce redéploiement de la fonction publique québécoise. Elle en bénéficiera aussi par l'établissement chez elle d'organisations répondant aux nouvelles responsabilités d'un Québec souverain.

De plus, comme vous le savez, nous avons signé avec le Bloc Québécois et l'Action démocratique du Québec, la semaine dernière, une entente qui dote le camp du changement d'un projet commun pour l'avenir du Québec. Nous appellerons les Québécois, cet automne, à se prononcer en faveur de la réalisation de la souveraineté et d'une offre de nouveau Partenariat économique et politique avec le Canada.

Comme nous l'envisageons, ce Partenariat serait doté d'institutions légères mais efficaces, qui se réuniraient pour assurer le maintien de l'espace économique commun. Il s'agirait d'un Conseil du Partenariat, formé de ministres des deux pays, d'un tribunal de résolution des différends, d'un secrétariat permanent et d'une Assemblée interparlementaire. Il me semble qu'il n'y aurait pas de meilleur endroit que votre région pour implanter ces institutions. On trouve ici le talent et l'expérience et, bien sûr, la proximité avec nos futurs partenaires canadiens.

Plusieurs travaux sont en chantier en vue d'assurer une utilisation optimale et une intégration harmonieuse des fonctionnaires fédéraux résidant au Québec avec ceux actuellement à l'emploi de la fonction publique québécoise.

Le secrétariat à la Restructuration, sous la responsabilité de monsieur Richard Le Hir, prépare, pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux, un plan d'intégration des responsabilités et des effectifs fédéraux.

D'autre part, à ma demande, la présidente du Conseil du trésor et ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, madame Pauline Marois, a exploré avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et l'Alliance de la fonction publique du Canada, les éléments d'une entente sur les principes qui devront guider la mise en place de la nouvelle fonction publique.

Forts des travaux réalisés, les parties ont convenu d'une entente de principe qu'ils entendent signer dans les meilleurs délais. Le gouvernement reconnaîtra formellement que tous les employés fédéraux qui résident au Québec seront intégrés à la nouvelle fonction publique québécoise avec tous leurs droits et privilèges.

Toujours en vertu de cette entente de principe, le gouvernement reconnaîtra, à la demande des représentants syndicaux, que les accréditations accordées et les conventions conclues sous les législations fédérales, à l'égard des employés fédéraux du Québec, demeureront en vigueur jusqu'à ce que l'Assemblée nationale modifie les lois fédérales en cause.

Les parties s'engageront à collaborer dans le transfert des activités et s'accorderont, à compter de la reconnaissance de la souveraineté du Québec, une période deux ans pour convenir des conditions d'intégration définitive de ces fonctionnaires à la fonction publique du Québec. Il a été convenu qu'entre temps, les conventions collectives et tous les droits autrement rattachés comme conditions de travail en vigueur, au moment des transferts d'activités, seront respectées.

Sur la base de ce précédent, des négociations pourront aussi être entreprises avec les autres représentants des employés fédéraux afin d'élaborer une entente de nature similaire. Par ailleurs, le secrétariat du Conseil du trésor et l'Office des ressources humaines sont à mettre la dernière main, pour fins de discussion avec nos partenaires syndicaux, au plan d'intégration à la nouvelle fonction publique québécoise portant sur les conditions de travail de même que sur la gestion des personnes et des organisations.

Nous serons prêts prochainement à aborder les questions liées non seulement aux régimes de conditions de travail mais aussi à toutes les actions susceptibles de faciliter la réalisation de ce changement majeur au sein de l'administration publique québécoise. Madame Marois a été mandatée pour faire en sorte qu'avant la tenue du référendum, nous disposions d'une stratégie globale de changement et d'un plan d'ensemble visant à opérationnaliser notre volonté de créer une nouvelle fonction publique, de prendre en considération les enjeux liés à l'intégration de cultures organisationnelles différentes, d'assurer l'accueil et l'information des nouveaux employés, de mettre au point les programmes de formation nécessaires ainsi que les outils et les services de support à prévoir à l'intention des personnes. Ces travaux se font, croyez-moi, dans le plus profond respect des individus et de chacune des régions. De plus, le fait que cette opération soit menée par madame Pauline Marois en garantit à la fois le sérieux et la réussite.

Je vous souligne enfin que la décentralisation administrative fait partie tout autant des préoccupations des régions, qui en ont témoigné lors des travaux de la Commission Bélanger-Campeau et des Commissions régionales sur l'avenir du Québec, que de celles du gouvernement. Le ministre d'État au Développement des régions, monsieur Guy Chevrette, entend soumettre bientôt une proposition à ses partenaires.

Dans le cadre de cette réflexion, monsieur Chevrette travaillera en étroite collaboration avec madame Marois pour tenir compte de la problématique particulière de l'intégration des fonctionnaires fédéraux de l'Outaouais. Je leur en ai donné le mandat et ils se sont déjà rencontrés à cet égard.

Le développement des infrastructures publiques

La déficience de certaines infrastructures publiques en Outaouais n'apparaît certes pas comme une problématique susceptible de favoriser son développement et son épanouissement. Le gouvernement reconnaît qu'il y a un sérieux rattrapage à effectuer et entend y concourir dès maintenant.

Nous faisons ainsi nôtres les recommandations du Comité Outaouais, qui proposait en 1992 que le gouvernement considère comme une priorité le renforcement des infrastructures régionales en matière d'éducation, de santé, de culture et de transport. Le Comité soulignait que de nouveaux équipements et de nouveaux programmes étaient requis pour répondre aux besoins de la population régionale et créer des emplois.

Vous comprendrez qu'avant de procéder dans le premier secteur, nous souhaiterions que soient complétés les États généraux sur l'éducation. Une audience publique a d'ailleurs été tenue ici même à Hull pas plus tard qu'avant-hier et hier et des assises régionales s'y dérouleront en janvier prochain. Ces exercices offrent à la population de l'Outaouais une occasion de faire valoir ses besoins les plus pressants en matière d'éducation et de formation professionnelle et de faire connaître ses attentes face à l'école, au collège et à l'université.

Par ailleurs, en santé, en culture et en transport (vous devinez sûrement ici l'autoroute 50) nous allons immédiatement de l'avant.

La santé: La Phase II du rapatriement de la clientèle

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le ministre Jean Rochon, lors de sa première visite dans l'Outaouais, en novembre dernier, a pu constater le dynamisme de la région et sa volonté profonde de se doter des services auxquels elle a droit, compte tenu des ressources disponibles et des nouvelles approches dans ce domaine.

L'Outaouais consomme actuellement pour près de 50 000 000 \$ de services en Ontario. Permettez-moi de vous rappeler qu'une hospitalisation à Ottawa coûte plus de 850 \$ par jour en moyenne, comparativement à moins de 450 \$ dans l'Outaouais. Cette problématique a un impact considérable sur les finances de l'État québécois et sur la dispensation de services dans votre région.

Bien sûr, nous sommes d'avis qu'il est légitime que les résidents de l'Outaouais aient accès aux services d'Ottawa dans des situations d'urgence ou lorsque les services ne sont pas disponibles dans leur région.

Mais les lacunes liées à la disponibilité des services dans votre région font que cette consommation coûte très cher. Il est certain que les « honoraires » versés en Ontario

pourraient servir à développer les services en Outaouais. Un plan de rapatriement a déjà été amorcé et les résultats de la première phase sont d'ailleurs probants. Ainsi, les hospitalisations des résidents de l'Outaouais en Ontario sont passées de 40 % en 1982 à 18,5 % en 1994. Des études indépendantes ont confirmé les retombées économiques importantes de cette opération, tant pour la région que pour le gouvernement du Québec

Il y a encore du rapatriement à faire, et, par conséquent, le gouvernement se doit d'appuyer la région de l'Outaouais dans sa volonté de se prendre en main en s'associant à une deuxième phase importante de rapatriement, que le Conseil des ministres a approuvée et que j'ai le plaisir d'annoncer ce soir à la population de la région. La Régie régionale et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont fait preuve de réalisme en proposant une variété de solutions qui visent à maximiser la consommation des soins de santé sur le territoire du Québec, en matière de santé physique, de santé mentale et de réadaptation physique. Il n'est évidemment pas question de couper tous les ponts avec l'Ontario. L'Outaouais devra encore compter sur un certain nombre de services ultraspécialisés à Ottawa.

La phase II du Plan de rapatriement implique des dépenses d'opération de 6 300 000 \$ dès cette année et de 21 700 000 \$, par année, à compter de 1997-1998. Elles permettront de créer 450 emplois stables et directs dans la région de l'Outaouais. Les dépenses d'immobilisations et d'équipements seront de 1,5 million \$ cette année. Trois autres projets d'immobilisation, totalisant 27 000 000 \$, font partie des priorités de 1995 en vue de leur réalisation. Il s'agit de la construction d'un centre de réadaptation de 75 lits, de la construction, sur le territoire de Gatineau, d'un centre hospitalier de soins de longue durée de 96 lits et du développement de lits de longue durée psychiatrique à l'hôpital Pierre-Janet.

La culture: la Maison de la culture de Gatineau et les bibliothèques publiques de Fort-Coulonge, de Cantley et de Val-des-Monts

Les infrastructures en matière culturelle doivent aussi être renforcées. Le gouvernement croit que le développement culturel du Québec tout entier repose sur la population des régions et sur le dynamisme créatif du monde de la culture. Voilà pourquoi il importe de doter les régions des infrastructures nécessaires à leur développement culturel. C'est là le rôle, entre autres, des maisons de la culture et des bibliothèques publiques.

Je m'adresse d'abord aux gens de Gatineau. Vous avez un excellent projet de centre intégré des services culturels, complémentaire à votre maison de la culture. Je vous annonce que le ministère de la Culture et des Communications a donné son accord à sa réalisation. Il sera appelé à verser, dès l'an prochain, quelque 4 500 000 \$, soit 75 % de ce projet évalué à 6 000 000 \$.

La construction de nouveaux espaces permettra donc de regrouper des services comme le Centre d'archives privées, une salle d'exposition sur l'histoire de Gatineau ainsi que des locaux répondant aux besoins des organismes culturels de la région. On y logera assurément l'école de musique, l'Académie de danse et la Société d'histoire. Cette construction intégrera également une salle de spectacle à vocation régionale de 850 sièges. Je félicite le Conseil municipal de Gatineau qui travaille activement à développer le secteur culturel dans sa municipalité. D'ailleurs, dans sa politique culturelle, la Ville confirme

clairement la place privilégiée qu'elle entend donner à la culture, ce qui contribue à faire de ce secteur une vraie fenêtre pour la culture francophone à proximité du milieu anglophone ontarien. L'Outaouais tout entier peut être fier des initiatives de Gatineau sur le plan culturel.

Lorsque l'on parle de développement culturel, et particulièrement de bibliothèques publiques, on parle aussi de partenariat avec les municipalités. Or, ce partenariat fait en sorte qu'un nouvel accès au monde de la culture sera bientôt une réalité pour la population de Fort-Coulonge. J'ai le plaisir, en effet, de vous annoncer que le ministère de la Culture et des Communications versera 111 000 \$ pour la construction de la bibliothèque. Je suis heureux de vous confirmer notre engagement dans ce projet et ce, d'autant que dans la région de Pontiac, il y avait un rattrapage à effectuer.

Dans le cas de la municipalité de Cantley, le ministère a décidé de contribuer pour 75 % au financement de la bibliothèque, soit une somme de 421 000 \$. Ce projet de construction se réalisera parallèlement à celui du nouvel hôtel de ville. Cela permettra d'en réduire les coûts dans la mesure où les deux établissements seront intégrés dans un même concept architectural.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins particuliers de Val-des-Monts, issue de la fusion de Perkins, de Saint-Pierre et de Poltimore, nous appuyons la municipalité dans son projet de bibliothèque. Une somme de 589 400 \$ sera consentie par le ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'une nouvelle bibliothèque dans l'ancienne municipalité de Perkins et pour la rénovation des points de services dans les deux autres, soit Poltimore et Saint-Pierre. Le gouvernement se réjouit de l'engagement des élus municipaux dans ce type de projet.

Je tiens à vous souligner qu'un défi stimulant se pose aux bibliothèques en raison des nouvelles technologies de l'information. Elles sont appelées à devenir des centres d'accès privilégiés à l'autoroute de l'information, à ce réseau de services interconnectés, capables de transmettre des voix, des textes, des données, des graphiques et des images vidéo. Je souhaite que vos bibliothèques puissent explorer ces nouvelles avenues.

Les transports: la réalisation de l'autoroute 50

La réalisation de l'autoroute 50 est une intervention majeure du ministère des Transports qui vise à appuyer l'action gouvernementale en matière de diversification de votre économie régionale. Elle est donc pour nous une priorité sur le plan économique. Dans un premier temps, il est urgent de mieux relier l'agglomération de Hull à sa périphérie, et particulièrement au secteur qui s'étend à l'est de Masson. Un lien routier efficace contribuera à revitaliser une région qui a besoin d'accès rapides à l'ensemble des services regroupés dans le pôle urbain de l'Outaouais québécois.

La suite du projet consistera à poursuivre la réalisation de l'autoroute 50, de façon à relier l'Outaouais à la région de Montréal: nous procéderons un peu comme lorsque l'on construit un tunnel, en faisant converger l'un vers l'autre deux groupes de travailleurs. À la différence, cependant, qu'avant de se rejoindre, les deux tronçons, qui s'allongent régulièrement,

contribuent au développement des secteurs qu'ils traversent en les raccrochant plus efficacement à leurs pôles urbains respectifs.

Vous le savez, la 50, ce n'est pas un projet nouveau... Ça fait plus de 30 ans qu'on parle de construire une autoroute qui relierait l'Outaouais à la région de Montréal... en passant par le Québec plutôt que par l'Ontario. Tous les intervenants économiques régionaux ont poussé cette idée de rattacher l'Outaouais au reste du Québec grâce à un lien autoroutier.

Nous aurions souhaité procéder dans les plus brefs délais, mais nos prédécesseurs ont considérablement ralenti le dossier. Tout avait été fait pour embourber le dossier. En 1982, alors que nous étions au pouvoir, nous avons entrepris deux études environnementales couvrant la distance entre Masson et Montebello, d'une part, et entre Montebello et Lachute, d'autre part. Ça, c'est presque tout ce qui restait à construire de la future autoroute 50. À la fin de 1985, quand nous avons quitté le gouvernement, ces études environnementales étaient pratiquement complétées. De 1985 à 1992, le gouvernement précédent a tout fait pour ralentir le cheminement du dossier, si bien que c'est seulement à l'automne de 1992 que les études ont été déposées au ministère de l'Environnement.

De l'automne de 1992 à septembre 1994, il s'est écoulé deux années durant lesquelles le gouvernement n'a voulu rendre publiques les études environnementales. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet n'était pas appuyé par une très grande volonté politique.

Tout au plus a-t-on amorcé la construction d'un tronçon de route à l'est, entre Mirabel et Lachute. Une section de 11,0 km est en cours de construction, au coût global de 16 200 000 \$. Ce tronçon sera terminé cet automne. La construction d'une autre section de 11 km commencera cet été, pour un investissement total de 26 200 000 \$.

Nous réaliserons ensuite le tronçon Masson-Angers-Thurso, tout en ouvrant la voie à la construction du reste de l'autoroute. Je l'ai dit, le projet était presque inactif. Nous avons revu le dossier et développé une stratégie d'intervention permettant d'en accélérer le cheminement dès maintenant.

Le premier élément de notre stratégie a été le regroupement des deux études qui ont été déposées au ministère de l'Environnement. Résultat: une seule consultation publique sera nécessaire, laquelle est prévue pour cet automne. Cette façon de faire permettra d'obtenir le Certificat d'autorisation de réalisation plus rapidement, soit au début de l'an prochain et ce, pour la totalité du projet. Cette étape est incontournable et permettra de débloquer le dossier.

En parallèle, nous commencerons dès cet été, les étapes techniques visant le début des travaux entre Masson et Thurso. Ce qui inclut la préparation des plans et devis et les démarches visant l'expropriation des terrains.

Ainsi, si nous mettons cela en termes d'échéanciers, il faut retenir: Premièrement, que tout a été mis en branle pour que le processus environnemental soit complété au plus tard au printemps prochain pour l'ensemble du projet; Deuxièmement, qu'en parallèle, la confection des plans et devis sera entreprise et complétée pour le tronçon Masson-Angers-Thurso;

Troisièmement, que des travaux de 16 000 000 \$ seront complétés dès cet automne entre Mirabel et Lachute alors que débiteront cet été, dans le même secteur, des travaux additionnels de 26 millions \$;

Quatrièmement, que les expropriations nécessaires seront conduites dès l'obtention du certificat d'autorisation de réalisation, ici encore pour l'ensemble du projet;

Cinquièmement, que les travaux du tronçon Masson-Angers / Thurso débiteront à l'automne 1997. L'état dans lequel nous avons trouvé le dossier ne permet pas de procéder plus rapidement;

Sixièmement, qu'une fois levés les obstacles liés à l'inertie de nos prédécesseurs, nous entendons mener, phase par phase, la suite des travaux. Compte tenu de l'état des finances publiques, je ne peux pas vous dire : Cela prendra tant d'années ». Ce ne serait pas responsable et vous ne me croiriez pas. Ce que je vous dis, c'est que le dossier est débloqué, que les travaux reprennent et qu'ils se poursuivront pour que la saga de la 50 se termine le plus rapidement possible.

La diversification économique de l'Outaouais

Alors que l'économie de l'Outaouais était dominée avant la Seconde Guerre mondiale par l'industrie, et plus particulièrement par l'industrie forestière, le gouvernement fédéral devait, entre 1945 et 1982, devenir la principale source de croissance économique de la région. Aujourd'hui, alors que 21,6 % de la main-d'œuvre de l'Outaouais se trouve concentrée dans la fonction publique fédérale, un important besoin de diversification économique se fait ainsi sentir, comme le soulignait d'ailleurs en avril 1992 le rapport du Comité outaouais.

Pour atteindre des objectifs de développement dans sept secteurs, à savoir la haute technologie, le tourisme, les produits forestiers, le commerce de détail, le commerce de gros, les services et le secteur manufacturier, le Comité avait alors élaboré deux scénarios de diversification économique.

En vertu du premier, dit de diversification « minimale », l'objectif visé était à l'effet de combler, en 10 ans, 50 % de l'écart entre l'importance actuelle de ces secteurs et le poids démographique de l'Outaouais dans le territoire de la région de Hull-Ottawa. Ce sont alors 5 000 emplois qui seraient créés, selon les évaluations du Comité Outaouais. Le second scénario, pour sa part, dit de diversification « maximale », visait à combler la totalité du même écart, ce qui aurait pour résultat de doubler le nombre de nouveaux emplois créés.

Pour réaliser ces objectifs, le comité Outaouais souhaitait que la région soit dotée de moyens susceptibles d'assurer sa diversification économique. Or, ces moyens, vous en détenez désormais.

Depuis décembre dernier, l'Outaouais peut bénéficier du programme de démarrage d'entreprises, mieux connu sous le nom de Plan Paillé. Pour la seule région de l'Outaouais, en date du 15 juin dernier, à peine six mois après sa mise en vigueur, le programme avait déjà contribué à la mise sur pied de 219 nouvelles entreprises qui créeront quelque 1 030 emplois

d'ici trois ans. Les garanties de prêt accordées totalisaient alors 8 000 000 \$ et généreront des investissements de 21 000 000 \$.

On comprend ici toute la pertinence des choix de confier aux institutions financières locales l'administration de ce programme. C'est cela, entre autres, la fin du mur à mur et l'adaptation aux besoins des régions.

Notez ici que le nombre d'emplois créés, en six mois, compte déjà pour le dixième du plan de dix ans de diversification économique « maximale », tel que proposé par le Comité Outaouais, en particulier dans la perspective d'un Québec souverain.

Aussi, dans le cadre du Discours sur le budget du 9 mai dernier, le gouvernement annonçait son association avec le Fonds de solidarité de la FTQ pour créer 16 fonds régionaux de capital de risque. L'Outaouais sera ainsi dotée au départ d'un capital de 6 000 000 \$. C'est à vous d'en faire le meilleur usage.

La région de l'Outaouais nourrit la légitime ambition de devenir l'une des technopoles du Québec. Des industries de technologie de pointe se sont progressivement installées ici et les décideurs de la région font en sorte que cette tendance non seulement se maintienne, mais aussi se renforce.

L'avenir économique de la région réside en bonne partie du côté des centres de recherche et développement, des entreprises spécialisées en ingénierie des communications, en micro-électronique, en conception des logiciels. Vous avez déjà su attirer ici des entreprises telles Intergraph, Digital, Oracle et combien d'autres. Je vous invite à poursuivre.

Je vous informe par ailleurs que le Comité d'évaluation du Fonds de l'autoroute de l'information a accepté hier de soutenir le projet Hiéropolis et que la convention entre les promoteurs et le gouvernement sera bientôt conclue. Il s'agit d'un projet de 8 000 000 \$ qui sera financé conjointement par les cinq municipalités de la Société de diversification économique de l'Outaouais, le secteur privé, le Conseil régional de développement et le Fonds de l'autoroute, dans ce dernier cas à hauteur de 1,5 million \$.

Cet ambitieux projet a pour objet de donner accès à l'autoroute de l'information à la population de l'Outaouais. Il reliera entre eux les citoyens, les organismes publics et les entreprises de la région et établira des passerelles permettant d'accéder aux autres réseaux publics, tels le Réseau interordinateur scientifique québécois, le RISQ, et Internet.

Je ne pourrais vous parler de diversification économique en Outaouais sans faire référence à la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO), dont la création était recommandée par le Comité Outaouais et qui fut instituée en 1983 à la suite de la dissolution de la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO).

Le Comité recommandait que la Société soit dotée d'un budget annuel de 5 000 000 \$, dont 3 000 000 \$ proviendraient du gouvernement, 1 000 000 \$ de la communauté urbaine de l'Outaouais et autant du conseil régional de développement. Nous ferons en sorte que ce financement soit assuré.

D'autre part, il y a quelques jours à peine, j'ai été saisi d'une résolution du Comité régional de création d'emplois de l'Outaouais quant à la réaffectation des sommes prévues au Fonds décentralisé de création d'emplois. Pas plus tard qu'avant-hier, le Conseil régional de développement de l'Outaouais adoptait une résolution en ce sens. Ce que vous demandez, c'est de pouvoir compter sur des instruments permanents de développement, des formes d'aide à l'emploi qui ne soient pas que conjoncturelles.

Premièrement, vous proposez ainsi la constitution de quatre petits fonds d'investissements, gérés par le milieu, cela pour les MRC de Pontiac, de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau et Des Collines. Ainsi, 2 000 000 \$ pourraient être disponibles pour investir dans les MRC. Deuxièmement, vous souhaitez doter la Société de diversification économique de l'Outaouais d'une somme pouvant atteindre 2 500 000 \$, pour des investissements dans les villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers.

Enfin, troisièmement, vous entendez aussi pouvoir compter sur un Fonds d'expansion mixte qui réaliserait des prêts à taux préférentiel.

Vous comprendrez que vos décisions sont trop récentes pour que je puisse vous donner une réponse définitive aujourd'hui. Il m'apparaît toutefois que devant une volonté régionale aussi manifeste, devant cette vision à moyen et à long terme du développement économique de la région, tant sur le plan de son expansion que de sa diversification, je ne peux qu'accueillir favorablement votre demande.

Je donne donc mandat au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, monsieur Daniel Paillé, au ministre d'État au Développement des régions, monsieur Guy Chevrette, de même qu'au délégué régional de l'Outaouais, monsieur Yves Blais, d'amorcer immédiatement, avec les instances concernées, les discussions qui permettront, d'une part, d'assurer le financement de la Société de diversification économique et, d'autre part, de répondre à la demande du Comité régional de création d'emploi et du Conseil régional de développement. Nos décisions seront arrêtées dans les meilleurs délais.

Merci.